



5 décembre 2007

C 26/2007

Communication au Conseil communal

(Séance du 5 décembre 2007)

Démolition et reconstruction du perron d'accès du Collège Pierre d'Arvel

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage du crédit d'investissement engagé pour la démolition et la reconstruction du perron d'accès du collège Pierre d'Arvel en référence au Préavis N° 6/2007.

Le décompte final est le suivant :

• Crédit d'investissement accordé	Fr.	280'000.--
• Total des dépenses	Fr.	238'533.80
• Economie	Fr.	41'466.20

La mise en concurrence des entreprises, conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics, et l'absence d'imprévu, ont permis de trouver les moyens de baisser le montant devisé des travaux.

Le total des dépenses sera amorti sur une période de 30 ans, dès le 1^{er} janvier 2008. Par conséquent, la somme de Fr. 7'952.-- sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement chaque année.

LA MUNICIPALITE